



L'indispensable coopération des parents séparés, pour le bien-être de leur enfant.

Si une majorité de divorces sont désormais conclus par consentement mutuel, de plus en plus d'enfants perdent le contact avec l'un de leurs parents après la séparation, souvent victimes de manipulation par l'un des parents. C'est ce que l'on appelle le syndrome d'aliénation parentale, qui amène l'enfant à rompre tout lien affectif avec l'un de ses parents ainsi qu'avec l'environnement familial de celui-ci.

Ne rien faire contre, c'est devenir complice d'un déni de justice, d'un refus de citoyenneté, et d'une maltraitance psychologique.

Notre association

Créée en janvier 2005, l'ACALPA (Association contre l'Aliénation Parentale pour le maintien du lien familial) regroupe des familles et des professionnels de la santé et du droit, engagés dans une démarche active pour la promotion des droits des enfants et des familles lors des séparations parentales.

L'association, parrainée par Simone Veil, travaille pour informer, écouter, accompagner et soutenir les familles ; former des professionnels et participer au débat public.

Elle propose une plate-forme d'information, un espace d'accueil pour les familles ainsi qu'une passerelle d'échange des savoirs et des pratiques pour les professionnels.

Soutenue par SFR, sa récente participation à une session d'études de l'Institut National des Hautes Etudes de Sécurité (INHES), sous le patronage du Ministère de l'Intérieur a concrétisé la reconnaissance institutionnelle de l'association.

Les 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, à Reims en novembre dernier, un moment fort pour l'association :

L'association a animé une conférence sur le thème des « droits des enfants et l'autorité parentale », autour de 3 grandes questions :

- L'exercice de l'autorité parentale : un droit pour les enfants et un devoir pour tous les parents face à de nouveaux enjeux de société
- Diversité des familles et universalité de la parentalité face au Droit et à la Justice en France : du discours républicain à la pratique des tribunaux.
- Le rôle de la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans l'évolution du droit français en matière de justice familiale.

Cette manifestation qui a réuni les acteurs de la justice familiale et de la protection de l'enfance, les travailleurs sociaux et les professionnels exerçant dans des institutions telles que l'Education Nationale.

Olga Odinetz – Présidente de l'association